

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Gérard CAPBLANQUET, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Aurélie GOSSET, Joël TOURNIER

Absents excusés : Sophie BEAUNE, Hélène CHOMETTE, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL, Gaël TOUYA

Date de la convocation : 17/04/2024

Secrétaire de séance : Pierre-Jean DE MORGAN

Madame Vanessa SEVEL a donné procuration à Monsieur Anicet AGBOTON

Ordre du Jour :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
- 2 – Budget communal 2024 – Vote des taux des taxes directes locales 2024
- 3 – Subvention Clarijazz
- 4 – Informations diverses : orientations investissements voirie 2024, sous-traitance maison de santé, tirage au sort des jurés d'Assises 2025, tours bureau de vote élections européennes, réintégration agent municipal
- 5 – Questions diverses

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal :

L'ensemble des conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2 – Budget communal 2024 – Vote des taux des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition de 2024 pour les taxes directes locales et rappelle les taux appliqués en 2023, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 39.73%
- Taxe foncière sur le non bâti : 69.54 %
- Taxe d'habitation : 14.27 %

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'augmentation du produit attendu.

Après calcul des nouveaux taux avec une variation proportionnelle de 2%, les taux des taxes directes locales s'établissent ainsi :

- Taxe foncière sur le bâti : 40.51 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 70.90 %
- Taxe d'habitation : 14.55 %

Soit un produit attendu de 174 722 €. Ce qui est accepté à l'unanimité, par les conseillers municipaux

Délibération n°15-24

3 – Subvention Clarijazz :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que, lors du vote des subventions 2024, il n'a été voté que la demande de subvention exceptionnelle de l'association Clarijazz, à savoir 500 €.

Pour les associations de la commune, Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention pour la gestion courante est soumise au vote pour un montant de 300 €.

Après discussion, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent un avis favorable au versement de la subvention pour la gestion courante de l'association Clarijazz d'un montant de 300 €.

Délibération n°16-24

4 – Informations diverses :

- ✚ Orientations d'investissements voirie 2024 : Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis établis par le service voirie de la communauté de communes Cœur de Garonne. Des choix stratégiques seront à faire
- ✚ Sous-traitance maison de santé : Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 nouveaux sous-traitants ont été déclarés pour la construction de la maison de santé
- ✚ Tirage au sort des jurés d'Assises 2025 : Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que Madame Vanessa SEVEL ira à Poucharramet, le samedi 27 avril pour le tirage au sort des jurés d'Assises 2025 ;
- ✚ Tours bureau de vote élections européennes : Monsieur le Maire va faire un recensement concernant les disponibilités des conseillers pour établir le planning des permanences pour les élections européennes du 09 juin 2024
- ✚ Réintégration agent municipal : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le tribunal administratif a rendu son jugement, le 29 mars 2024, concernant l'agent communal mis en disponibilité. Sa réintégration doit intervenir dans un délai de 2 mois. Monsieur le Maire annonce qu'il désire poursuivre l'affaire en faisant appel de la décision.
- ✚ Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion avec le PETR : il est envisagé de réviser la convention d'urbanisme qui nous lie au PETR
- ✚ Monsieur le Maire présente en séance un projet concernant la commémoration des morts pour la France de la commune, sous forme d'exposition.

5 – Questions diverses :

- ❖ Monsieur Gérard CAPBLANQUET informe l'assemblée que le foyer rural envisage d'organiser une visite au centre de tri de Saint-Gaudens le 27 mai 2024.
- ❖ Monsieur Gérard CAPBLANQUET revient sur les circonstances du vote de la subvention sollicitée par l'association ADAMA (Association des Anciens Maires et Adjoints), dont il est le Trésorier. Une somme de 22€, représentant la cotisation annuelle d'un adhérent a été allouée, pour une demande de 50€. Monsieur Gérard CAPBLANQUET indique avoir été informé de la teneur des échanges ayant précédés le vote de cette subvention. Il précise que l'association ADAMA a décidé sur sa proposition, de refuser cette subvention. Monsieur Gérard CAPBLANQUET affirme avoir vécu comme une humiliation, le temps passé hors de la salle du Conseil, alors qu'avaient lieu les débats pour l'attribution de cette subvention.

S'en suit une vive discussion sur les positions qui sont exprimées, lors des débats préalables à l'attribution des subventions. Ces positions étant considérées comme sources de tensions, au sein du Conseil municipal.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h55

Pour copie conforme

Le Maire,

Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance

Pierre-Jean DE MORGAN